

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2013-04-17 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 17e jour du mois d'avril 2013 à 20:25 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:  
Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Roger Tessier, Denis Laroche et François Parenteau

Le conseiller Jocelyn Verrier est absent

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Monsieur Claude Bahl, maire, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur
3. Rechargement dans divers chemins
4. Rechargement route Caya (partie)
5. Travaux de nettoyage de fossés
6. Enlèvement de roches
7. Achat pépîne
8. Raccordement du puits
9. Demande d'aide financière pour récompense brigadiers scolaires
10. Demande de subvention au programme d'aide au transport adapté
11. Période de questions
12. Varia
13. Levée de la séance

**(13-04-85) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition du conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(13-04-86) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

CONSIDÉRANT que la vérification des états financiers de la municipalité est complétée pour l'exercice financier 2012 par Deloitte s.e.n.c.r.l.;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier de la municipalité ainsi que le rapport du vérificateur produits par Deloitte s.e.n.c.r.l., comptables agréés pour l'année 2012, conformément à l'article 176.1 du Code municipal. Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité;

Que Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents reliés au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(13-04-87) RECHARGEMENT DANS DIVERS CHEMINS**

CONSIDÉRANT que du rechargement doit être fait dans le chemin du 11<sup>e</sup> rang Ouest, du 8<sup>e</sup> rang et du 9<sup>e</sup> rang ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de « 2643-8515 Québec Inc., Excavation Provencher Enr. » ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte l'offre de service de « 2643-8515 Québec Inc., Excavation André Provencher Enr. » au coût de 14.50 \$ la tonne métrique plus taxes relativement à des travaux de rechargement de 500 tonnes de pierre concassée 0-3/4 B dans divers chemins ;

Que les chemins visés par les travaux sont le 11<sup>e</sup> rang Ouest, le 8<sup>e</sup> rang et le 9<sup>e</sup> rang ;

Que le prix comprend la fourniture du matériel (pierre concassée 0-3/4B), la main-d'œuvre, l'équipement, le transport et l'épandage avec une niveleuse ;

Qu'une somme de huit mille dollars (8 000.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-04-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(13-04-88) RECHARGEMENT ROUTE CAYA (PARTIE)**

CONSIDÉRANT qu'une partie de la route Caya située entre le 11<sup>e</sup> rang Ouest et le 12<sup>e</sup> rang Ouest doit être rechargée ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de « 2643-8515 Québec Inc., Excavation Provencher Enr. » ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte l'offre de service de « 2643-8515 Québec Inc., Excavation André Provencher Enr. » au coût de 14.50\$ la tonne métrique plus taxes relativement à des travaux de rechargement de 300 tonnes de pierre concassée 0-3/4 B dans la route Caya ;

Que le prix comprend la fourniture du matériel (pierre concassée 0-3/4B), la main-d'œuvre, l'équipement, le transport et l'épandage avec une niveleuse ;

Qu'une somme de cinq mille dollars (5 000.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-05-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(13-04-89) TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉS**

CONSIDÉRANT que certains fossés de chemin dans la municipalité doivent être nettoyés, selon les recommandations et les priorités de l'employé de voirie ;

CONSIDÉRANT que du nettoyage de fossé est prévu dans le 8<sup>e</sup> rang et que ces travaux visent l'amélioration du drainage des champs de culture de Monsieur Claude Bahl ;

CONSIDÉRANT la politique de la municipalité concernant les demandes de nettoyage de fossé de chemin par les agriculteurs ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal de Lefebvre ajoute un budget supplémentaire pour le nettoyage de fossés au montant de trois mille dollars (3000.\$) ;

QUE « 3102-8178 Québec Inc., Excavation «Yergeau Enr.» effectue les travaux de nettoyage de fossés avec une pelle mécanique au taux horaire de cent trente dollars (130.\$/heure) selon les priorités de l'inspecteur municipal et le budget alloué pour ces travaux;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation «Yergeau Enr.» transporte la terre avec ses camions au taux horaire établi par le Ministère des Transports du Québec, soit 77.05\$ de l'heure plus taxes;

Que Monsieur Claude Bahl rembourse à la municipalité 50% des coûts des travaux concernant le nettoyage de fossé le long de sa propriété ;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de quatre mille dollars (4000.\$), pris dans les postes budgétaires (02-320-01-629) et (02-320-00-411) et affecté au poste budgétaire (02-320-02-521) :

(02-320-02-521) 3 000.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-01-629)

(02-320-02-521) 1 000.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-00-411)

Qu'une somme de cinq mille dollars (5 000.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-02-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(13-04-90) TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉS DANS LA ROUTE CAYA**

CONSIDÉRANT que les fossés dans la route Caya entre le 11<sup>e</sup> rang Ouest et le 12<sup>e</sup> rang Ouest doivent être nettoyés ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation «Yergeau Enr.» effectue les travaux de nettoyage de fossés avec une pelle mécanique au taux horaire de cent trente dollars (130.\$/heure) plus taxes;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation «Yergeau Enr.» transporte la terre avec ses camions au taux horaire établi par le Ministère des Transports du Québec, soit 77.05\$ de l'heure plus taxes;

Qu'une somme de sept mille dollars (7 000.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-06-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(13-04-91) ENLÈVEMENT DE ROCHES**

CONSIDÉRANT que plusieurs roches dans divers chemins doivent être enlevées;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU d'autoriser les travaux pour l'enlèvement de roches dans les chemins;

Que« 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr.» fasse les travaux d'excavation et fournisse le matériel nécessaire ;

Qu'une somme de deux mille dollars (2 000.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(13-04-92) RÉCOMPENSE BRIGADE SCOLAIRE JUNIOR**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes récompense la brigade scolaire junior en offrant un cadeau de qualité aux brigadiers en juin 2013;

CONSIDÉRANT que la direction de l'École Ste-Jeanne D'Arc demande la participation financière de la municipalité;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre participe au financement de la récompense brigade scolaire junior en donnant un montant de 195.\$ comme aide financière à l'École Ste-Jeanne D'Arc;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à l'École Ste-Jeanne D'Arc au montant de cent quatre-vingt-quinze dollars (195.\$), pris dans le poste budgétaire (02-702-91-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(13-04-93) DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT la demande faite par Monsieur Guy Durand pour une subvention d'aide au transport adapté;

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'obligation de subventionner pour les transports adaptés à l'extérieur de son territoire;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU de confirmer l'engagement de la municipalité à offrir un service de transport adapté dans le cadre du volet souple des modalités d'application du programme d'aide au transport adapté, le 19 mars 2013 étant la date du début du service;

Que la municipalité s'engage à défrayer pour quatre-vingt-deux (82) déplacements, soit une sortie par semaine (aller et retour) pour une estimation du coût total annuel de 1 230\$ à l'extérieur de la municipalité, à raison de 20% des coûts du service de transport adapté, soit un montant de 246\$ pour l'année 2013. La subvention directe à l'utilisateur étant le mode d'organisation retenu par la municipalité;

Que La municipalité effectuera le paiement de la subvention deux (2) fois par année, soit le 15 juillet pour la période du 19 mars au 30 juin et le 15 janvier pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre, suite à la résolution du conseil autorisant le paiement. Le versement est conditionnel à la réception du rapport confirmant les déplacements réels effectués;

Le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous documents se rapportant à cette demande de subvention, notamment un engagement de l'utilisateur à respecter les conditions;

Il est de plus résolu que la participation financière de la municipalité est conditionnelle à la subvention du Ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 17 avril 2013 \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

## **(13-04-94) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par le conseiller François Parenteau et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 22:00 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, directrice générale  
& secrétaire-trésorière